

Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 9 juin 2022
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence de
M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°6/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, Mme AYERBE Cécile, Mme BATAZZI Claudine, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Mickael, M. BONCOMPAGNI Éric, Mme BOUSIGUES Marie, Mme BRIET Catherine jusqu'à 17H00, M. CAILLER Bruno, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DOUAI Ali, M. DREVON Emmanuel, Mme FEDELE Carine, Mme GWIZDEK Carole, M. HADJI Toufik, Mme HERITIER Camille, Mme HUEBER Anne-Odile, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, M. MHEDDEN Adam, M. MORETTI Laurent, Mme N'AIT-BOUDA Faïza, Mme NIELSON Nathalie, Mme PANTEL Chloé, M. PAPADOPOULO Théodore, Mme RICHARD Charlotte, M. ROBINE Thibaut, M. ROSSO Thierry, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, Mme SCIBERRAS Lena, M. SIIRIAINEN Fabrice jusqu'à 16H00, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth, Mme ZAHY Sandra,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre à Mme AYERBE Cécile, Mme BARANES Angéla à M. HADJI Toufik, M. BAILLY-BECHET Marc et Mme BLAY-FORNARINO Mireille à Mme FEDELE Carine, Mme BERTONE Manuela à M. RASSE Paul, M. BORGESÉ Franck et M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à Mme BATAZZI Claudine, Mme BOUVET Océane et M. KRUG Adrien à M. ROBINE Thibaut, Mme CHAN HAOR KING Channia à M. DREVON Emmanuel, Mme CHRISTIANS Elisabeth à Mme VAN DE WIELE Nathalie, M. COURDE Clément à Mme SESSA Virginie, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, M. PETIT Eric et Mme PLOUVIEZ Mélanie à M. AZOULAY Stéphane, Mme DEMARIA Samira à M. LECOUTEUX Guilhem, Mme MIGLIACCIO Claire et M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. DIMARCQ Noël, M. PAPADOPOULO Théodore et M. ROUX Christian à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme RENAUD Léa à Mme BOUSIGUES Marie, Mme ROMERO Margarida à M. LEGRAND Olivier, M. ROULEAU Matthieu à Mme GWIZDEK Carole, Mme NORDERA Marina à Mme WALLISER Elisabeth, Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme VAN DE WIELE Nathalie à compter de 16H00, M. SIIRIAINEN Fabrice à Mme AYERBE Cécile à compter de 16H00, Mme BRIET Catherine à Mme ADAM Carine à compter de 17H00,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARBIER Claire, M. BLANC Frédéric, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRAGATO Bastien, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, Mme FERAUD Aurélie, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIACALONE Marjorie, M. GUENNIQUI Omar, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. THOMIN Jean-Louis, Mme TURK Pauline,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. DELLAMONICA Jean,

INTERVENANTS PRÉSENTS : Mme BROGINI Anne, M. CREMOUX Pascal, Mme FIORINI Audrey, Mme LOUFRANI Sabrina, Mme MIRBEL Isabelle, Mme ZEMATTI Johanna, M. ZUCKER Arnaud

M. DIMARCQ ouvre la séance à 14H30 et informe que le point de l'ordre du jour relatif à la présentation de la Cellule Transformation et Accompagnement au changement sera reporté à une prochaine séance.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV de la séance du CAc du 12/05/2022

Aucune remarque n'est formulée sur ce PV.

Le Procès-Verbal du CAc du 12 mai 2022 est adopté avec 51 voix pour et 3 abstentions.

II.- Vie Universitaire

II.2.- Nomination d'un membre étudiant pour le comité de pilotage UCA Sport

M. DIMARCQ accueille Mme Laetitia COCHIN, Vice-Présidente Vie Universitaire et de Campus pour présenter ce point.

Mme COCHIN rappelle qu'un règlement du fonctionnement du service commun « UCA Sport » a été mis en place par un vote du CA qui prévoit l'institution d'un Comité de Pilotage au sein duquel deux sièges étudiants étaient à pourvoir. Un premier siège est occupé par Mme Sandra ZAHY, nouvelle Vice-Présidente étudiante d'UCA que M. DIMARCQ félicite pour son élection.

Un siège reste à pourvoir pour un élu étudiant du CAc de sexe masculin en vertu du principe de parité Femme/Homme. Un appel à candidature a été lancé au terme duquel une seule candidature a été déposée par M. Emmanuel DREVON. M. DREVON indique qu'il est étudiant en deuxième année de DUT GEII à l'IUT de Nice et fait part de son vif intérêt pour les activités sportives.

A Mme VAN DE WIELE qui s'interroge sur le vote par le CAc des statuts d'UCA Sport, il est rappelé que ce vote relevait de la compétence du Conseil d'Administration et que ces statuts ont été rédigés en concertation avec l'équipe enseignante. Sur le résultat du vote du CA qui semble n'avoir pas fait l'unanimité, il est précisé que les discussions ont porté davantage sur l'aspect réglementaire de la rédaction des statuts que sur la composition du CoPil. Mme COCHIN ajoute qu'un Directeur d'UCA Sport va bientôt être nommé par le Président.

M. MORETTI s'interroge sur la candidature d'un élu de la FACE06 à quelques jours d'une élection nationale pour laquelle un ancien président de la FACE06 est candidat dans une circonscription niçoise.

Mme COCHIN répond qu'elle ne voit pas de lien entre ces deux élections et précise que M. DREVON est candidat au CoPil d'UCA Sport en sa qualité d'élu du CAc. Mme ZAHY ajoute qu'il n'y a eu qu'un seul postulant suite à l'appel à candidature adressé à l'ensemble des élus des collèges E et F du CAc.

La nomination de M. DREVON en qualité de membre du CoPil d'UCA-Sport est approuvée avec 44 voix pour, 6 contre et 3 abstentions.

M. LEGRAND ouvre ensuite une parenthèse et interroge Mme COCHIN sur le statut « étudiant Artiste de Haut Niveau » qui existe au côté de celui des « étudiant Sportif de Haut Niveau », il rappelle l'existence d'une charte dont il fut l'instigateur au côté de la Vice-Présidente CFVU lors d'une précédente mandature et fait part du constat d'une faible adhésion notamment en termes de référents. Il souhaiterait une meilleure organisation au niveau de l'établissement et une communication accrue dans les composantes autour de ce type de statuts.

Mme COCHIN indique qu'un appel à des référents Sportif de Haut Niveau dans les campus a été relancé avec la transmission d'une fiche de poste et qu'une démarche similaire pourra être effectuée pour les artistes de Haut Niveau. Elle rappelle qu'une circulaire du 31 mars 2022 demande aux établissements de réfléchir à la mise en place de modalités d'aménagement des études pour ces publics spécifiques. Une réflexion dans ce sens sera donc à poursuivre au sein d'UCA avec M. Sylvain LIZON VP Culture et M. Julien GAERTNER Directeur d'UCA-Art pour le

volet concernant les artistes de haut niveau. Mme HERITIER souligne que l'accueil de ce type de public est mentionné sur Parcoursup mais qu'aucune information détaillée n'est affichée. Elle souhaiterait pour sa part une communication des listes de référents existants afin de pouvoir leur adresser plus facilement les étudiants demandeurs.

III.- Recherche

III. 3.- Renouveau de l'International Research Network « Transmission culturelle des savoirs zoologiques (Antiquité-Moyen Âge) : discours et techniques » (IRN ZOOMATHIA)

Annexe « Lettre de support CNRS IRN ZOOMATHIA »

Annexe « Dossier Renouveau IRN ZOOMATHIA 2021 »

Annexe « Fiche synthétique IRN ZOOMATHIA »

Annexe « Présentation de l'IRN ZOOMATHIA »

Intervenant : M. Arnaud ZUCKER, Professeur, Laboratoire Cultures et Environnements Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM /UMR 7264), porteur du projet

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Arnaud ZUCKER afin de présenter l'IRN ZOOMATHIA.

M. Arnaud ZUCKER rappelle que l'International Research Network (IRN) est la nouvelle appellation des Groupements de Recherche Internationaux (GDRI) pour le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Il rappelle l'histoire de la création de l'IRN ZOOMATHIA « Transmission culturelle des savoirs zoologiques (Antiquité-Moyen Âge) : discours et techniques » qui a été créé en tant que GDRI en 2014.

Les objectifs initiaux de ce réseau sont de développer une synergie entre des chercheurs de disciplines diverses et le dépôt de projets sur la zoologie antique. Il s'agit d'autre part d'encourager la formation des jeunes chercheurs et de réaliser des outils scientifiques (bases de données annotées). Cet IRN conduit également une recherche méthodologique sur les savoirs zoologiques anciens et leur évaluation en lien avec la science moderne.

M. Arnaud ZUCKER précise que l'objectif principal de l'IRN ZOOMATHIA est basé sur la connaissance des animaux dans l'antiquité et au moyen âge et leur transmission à travers 3 sources principales : les textes, les images, les artefacts et les bio résidus.

Pour la période 2022- 2026, l'IRN est soutenu par 3 instituts du CNRS (INSHS - Institut des Sciences Humaines et Sociales, INEE - Institut Écologie et Environnement, INS2I - Institut des Sciences et de l'Information).

M. Arnaud ZUCKER présente les structures associées à l'IRN pour la période 2022-2026 (cf. Annexe «Présentation de l'IRN ZOOMATHIA ») notamment les partenaires, les réseaux et les laboratoires associés (cf. Annexe « Fiche Synthétique IRN ZOOMATHIA »). Il précise que le CEPAM (UMR 7264) est porteur du projet.

L'IRN ZOOMATHIA est composé de 14 laboratoires partenaires français/étrangers et de plusieurs laboratoires associés.

Il indique que l'IRN ZOOMATHIA a pu développer un thésaurus des termes zoologiques utilisés dans l'antiquité. L'annotation semi-automatique des textes est en cours avec un laboratoire de l'Université de Darmstadt ce qui permettrait de faire des recherches thématiques textuelles, et dans l'avenir iconographiques, sur un corpus de textes. Ainsi, un corpus d'une centaine de textes zoologiques antiques et médiévaux doit être enrichi de textes et de fragments de texte accessibles en latin et en grec afin d'obtenir une annotation semi-automatique.

M. Arnaud ZUCKER détaille également les réalisations effectuées par l'IRN ZOOMATHIA (organisation de manifestations et de workshops, publications, codirections de thèses, dépôts de projets communs).

Il indique également la mise en place d'outils tels que le Thésaurus Zoologique, un annotateur automatique expérimental et une base de données textuelles.

Il présente les orientations nouvelles de l'IRN ZOOMATHIA qui consistent à travailler sur les croisements des connaissances antiques et l'éthologie animale avec un principe de publication bi ou pluridisciplinaire. Ces nouvelles orientations seront soutenues par plusieurs opportunités :

- L'ERC Mermaid (CEPAM)
- Archaï Story (UCA) - développement de recherche croisant mathématique, intelligence artificielle et histoire
- L'ANR Computer Vision and Historical analysis of Scientific illustration circulation

Les perspectives à partir de 2022 sont notamment :

- Une conférence sur l'observation zoologique, les expériences et expérimentations sur l'animal dans l'antiquité et le moyen âge
- Un projet ANR ou ERC sur les animaux antiques et l'éthologie contemporaine (étude et évaluation des données antiques sur le comportement des animaux à la lumière de la biologie contemporaine).

M. Noël DIMARCQ remercie M. Arnaud ZUCKER pour sa présentation et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge sur le financement de l'IRN ZOOMATHIA

M. Noël DIMARCQ indique que le soutien peut être une dotation annuelle pour contribuer à l'animation et des soutiens ponctuels pour des actions spécifiques.

M. Arnaud ZUCKER précise que les 10 000 € de budget sont principalement utilisés pour l'organisation des colloques et pour le soutien de jeunes docteurs et leur participation à des colloques.

Une conseillère s'interroge sur l'accès au Thesaurus

M. Arnaud ZUCKER explique qu'il est à présent sur Huma-Num (<https://www.inshs.cnrs.fr/fr/huma-num>) mais qu'il n'est accessible actuellement qu'aux partenaires car les annotations et le lien avec les textes sont en cours. Il est prévu à l'avenir d'ouvrir le lien en Open Access pour toute la communauté.

Suite aux échanges avec les conseillers et conseillères, M. Noël DIMARCQ propose d'apporter un avis favorable au renouvellement de l'IRN ZOOMATHIA porté par le laboratoire CEPAM (UMR 7264) à compter du 1^{er} Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2026 avec un soutien annuel via le CRB Recherche de 500 €.

Le Conseil académique donne un avis favorable à la majorité au renouvellement de l'IRN ZOOMATHIA porté par le laboratoire CEPAM (UMR 7264) à compter du 1er Janvier 2022 jusqu'au 31 Décembre 2026 avec un soutien annuel de 500 € (CRB Recherche). (57 voix POUR – 2 voix CONTRE)

III.4.- Charte pour la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur

Annexe « Charte pour la science ouverte Université Côte d'Azur »

Annexe « Présentation Charte pour la science ouverte d'Université Côte d'Azur »

Intervenante : Mme Anne BROGINI, Vice-présidente Politique Documentaire et Sciences Ouvertes, Professeure au Centre de la Méditerranée Contemporaine et Moderne (CMMC / UPR 1193)

M. Noël DIMARCQ donne la parole à Mme Anne BROGINI pour la présentation de la Charte pour la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur (cf. Annexe « Charte pour la Université Côte d'Azur »).

Mme BROGINI précise que tous les projets sur la science ouverte et la politique documentaire conduits depuis 2021 s'efforcent d'intégrer les exigences du 2^{ème} plan national sur la Science Ouverte (2021-2024).

Pour chaque axe du plan national, des étapes de travail ont été mises en place pour décliner ces mesures au niveau d'Université Côte d'Azur qui sont illustrées par la Charte pour la science ouverte présentée ce jour dont elle présente les différents objectifs (cf. Annexe « Présentation Charte pour la science ouverte d'Université Côte d'Azur »).

Pour l'accès ouvert aux publications et à la promotion des règles de l'Open Access, l'Université Côte d'Azur a mis en place les mesures suivantes :

- Le développement et la consolidation d'EPIREVEL
- La mise en accès ouvert des mémoires et des thèses de doctorat
- La mise en place d'ateliers pour former et accompagner au dépôt des publications dans HAL.
- Un accès ouvert aux publications et un abonnement aux revues, notamment l'accès au Peer Community Journal (site avec comité de lecture et validé par des pairs).

Elle indique qu'une forte augmentation des publications sur HAL a pu être constatée suite aux ateliers avec les laboratoires pilotes et les liens ont été renforcés avec le Service Commun de la Documentation (SCD) d'Université Côte d'Azur (cf. Annexe « Présentation Charte pour la science ouverte d'Université Côte d'Azur »).

Ces ateliers ont apporté une meilleure acceptation par les chercheurs de cette évolution et de l'outil HAL. D'autres ateliers de ce type sont planifiés.

Elle indique également qu'il existe déjà des formations obligatoires pour les doctorants sur la Science Ouverte. Elle évoque aussi les masters class itinérants organisés par l'EUR SPECTRUM et la société Française de Physique en 2023.

En outre, il est prévu que des doctorants déjà formés puissent transmettre leurs connaissances à d'autres doctorants lors de formations intégrées dans les 90h obligatoires.

Il est également envisagé d'instaurer des ateliers d'initiation à la Science Ouverte pour les nouveaux entrants en complément de leur formation pédagogique pour que chacun obtienne son Curriculum Vitae HAL et les éléments nécessaires pour utiliser la plateforme.

Mme Anne BROGINI indique que d'autres objectifs sont en cours de réalisation concernant l'ouverture des données et des méthodes de la recherche, avec un soutien qui est déjà apporté par le SCD dans le cadre des projets de recherche de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et du Conseil Européen de la Recherche (ERC). Il est notamment envisagé à partir de l'année 2023 de mettre en place des ateliers de la donnée pour apprendre à les stocker et les partager.

La promotion de la Science Ouverte est aussi effectuée au niveau européen dans le cadre du programme Ulysseus

Les objectifs concernant la promotion de la Science Ouverte dans les relations entre Science et Société sont en lien étroit avec la Stratégie Science et Société qui avait été validée par les instances d'Université Côte d'Azur en Mars 2022.

Mme Anne BROGINI insiste sur l'importance pour Université Côte d'Azur de se doter d'une Charte pour la Science Ouverte dont sont déjà dotées plusieurs Universités Françaises. Elle sera disponible sur un site internet dédié qui est en cours de construction et qui permettra d'avoir accès à différents outils pour faciliter le développement de la Science Ouverte.

Elle indique également la création d'un baromètre de la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur sur le modèle de celui du gouvernement (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/barometre-de-la-science-ouverte-83405>) qui sera mis à jour tous les 6 mois afin de montrer l'évolution de publications en Open Access et l'investissement de tous les partenaires au sein de l'établissement.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme BROGINI pour sa présentation sur un sujet très vaste et donne la parole aux conseillers et conseillères.

Un conseiller s'interroge sur la définition de l'Open Access et sur l'abonnement aux revues hybrides

M. Noël DIMARCQ indique que le modèle dépend souvent de la communauté et qu'il est difficile de définir un modèle unique. D'autre part, au niveau national, cela dépend aussi des négociations entre les grands éditeurs et le consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques (Couperin). La directrice du SCD, Sarah HURTER SAVIE, effectue un travail important dans ce domaine.

Mme Anne BROGINI précise également que la Charte pour la Science Ouverte est un outil incitatif et en aucun cas contraignant pour la communauté.

Un conseiller s'interroge sur EPI REVEL et il précise également outre sa question, qu'il y aura une formation pour les étudiants sur les données de recherche à partir de l'année prochaine.

Mme Anne BROGINI indique que certaines revues qui étaient sur EPI REVEL ont migré sur OpenEdition Journals.

Un conseiller s'interroge sur l'accès aux bases de données de la recherche sur le site de la Science Ouverte.

Mme BROGINI précise qu'il y aura sur le site internet des liens pour mettre en valeur le travail de publication effectué par les chercheurs et montrer ce qu'est le partage de données. Il existera également un intranet pour avoir différents niveaux d'accès aux données qui ne seront accessibles qu'aux membres d'UCA.

M. Noël DIMARCQ complète la réponse de Mme BROGINI en expliquant qu'il est très important d'avoir l'environnement de la donnée pour qu'elle soit exploitable et fiable. Sur la base de la plateforme ouverte data.gouv.fr (<https://www.data.gouv.fr/fr/>), l'objectif est de centraliser et structurer les données ouvertes en France.

Une conseillère s'interroge sur la version anglaise du site

Mme BROGINI précise que le site sera en anglais et en français.

Suite aux échanges avec les conseillers et conseillères, M. Noël DIMARCQ propose d'apporter un avis favorable à la Charte pour la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la Charte pour la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur. (51 voix POUR – 4 voix CONTRE – 4 ABSTENTIONS)

M. Noël DIMARCQ précise que la charte pour la Science Ouverte d'Université Côte d'Azur fera l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration le 13 Juin 2022.

IV.- Ressources Humaines

IV.5.- Nouveau référentiel des équivalences horaires 22/23

Prise de parole du Vice-Président Mr AZOULAY :

Le référentiel est un document travaillé en dehors de tout contexte LPR pour pouvoir déterminer la valorisation des fonctions de coordination de Licences et de Masters. Il s'était étendu aux fonctions de référents SLU et aussi intégrer le suivi des alternants qui a basculé sur un autre système.

Aujourd'hui en partie dû à la LPR mais aussi à l'évolution de notre structure, il a été adapté sur certains points formations ainsi que d'autres fonctions qui n'étaient pas présentes, pour une mise en application à compter de la rentrée universitaire 2022/2023

Prise de parole de la Vice-Présidente Mme LOUFRANI :

Pour recontextualiser, ce point-là n'avait pas pu être présenté à la séance précédente, certains points n'étaient pas terminés.

La décision a été prise par l'établissement de transférer les responsabilités de sections de langues, de sites isolés, d'équipes pédagogiques ou des missions spécifiques sur ressources propres et établissement, dans le référentiel des équivalences horaires. Pour les responsabilités pédagogiques pour les diplômes universitaires qui faisaient parties du référentiel des Primes de Responsabilité Pédagogique feront partie à compter de l'année universitaire 2022/2023 du dispositif d'intéressement qui passera prochainement dans les différents conseils.

Cycle Licence

Au regard de la nouvelle offre de formation organisée en portail regroupant plusieurs mentions disciplinaires ou plusieurs parcours d'une même mention et, compte-tenu de l'arrêté de spécialisation progressive et par anticipation des modifications introduites par le futur arrêté Licence, sont définies les missions ci-dessous :

Fonction	Responsable Portail
Equivalence	40 à 96 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et suivi de la maquette des enseignements lors du contrat - Organisation des réunions pédagogiques des responsables d'UE - Suivi de la modélisation de la maquette - Conception des emplois du temps hebdomadaire et semestriel en lien avec les responsables pédagogiques niveaux L1 et L2 - Demande de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Supervision de l'organisation de la période Enjeux en L1, en lien avec les responsables pédagogiques niveaux L1 et L2 et les Directeurs d'Etudes - Organisation des amphis de rentrée - Gestion des inscriptions pédagogiques (IP) des étudiants dans le portail, en lien avec les Responsables pédagogiques niveaux L1 et L2 - Organisation des réunions pédagogiques des responsables pédagogiques niveaux L1 et L2 et des responsables d'Unités d'Enseignements (UE) - Vérification des PV en lien avec les responsables pédagogiques niveaux L1 et L2 - Analyse des retours des enquêtes de la maison de l'EAV - Convocation du conseil de perfectionnement, le cas échéant - Gestion des demandes de césure - Participation aux journées d'information académiques et locales destinées aux lycéens (Salons, JPO...) <p><i>Cette mission est préférentiellement assurée par un responsable niveau L1/L2 du portail.</i></p>

Fonction	Responsable pédagogique niveau L1/L2
Equivalence	12 à 60 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification des emplois du temps hebdomadaire et semestriel en lien avec le Référent Portail - Création des groupes de TD et de TP - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation - Vérification des épreuves et convocation des surveillants - Vérification des PV en lien avec le Référent Portail - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers par les services compétents - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux - Mise en place des modules « oui-si » avec le référent orientation - Participation aux journées d'information académiques et locales destinées aux lycéens (Salons, JPO...) - Présidence de commission de classement des vœux dans le cadre de la procédure Parcoursup
Fonction	Responsable Mention, L3 ou Parcours niveau L3 Responsable Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)
Equivalence	12 à 60 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et suivi de la maquette des enseignements lors du contrat, le cas échéant - Organisation des réunions pédagogiques des responsables d'UE, le cas échéant - Suivi de la modélisation de la maquette, le cas échéant - Présidence jury diplôme - Conception des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation - Vérification des PV - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences

	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers par les services compétents - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux - Participation aux journées d'information académiques et locales destinées aux lycéens (Salons, JPO...) <p>Spécifiquement pour le PPPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer les liens pédagogiques et administratifs avec le ou les lycées partenaires et le Rectorat. - Présidence de commission de classement des vœux dans le cadre de la procédure Parcoursup
--	--

Fonction	Responsable double licence
-----------------	-----------------------------------

Equivalence	10 à 40 heqTD
-------------	---------------

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction et suivi de la maquette des enseignements lors du contrat - Suivi de la modélisation de la maquette - Conception des emplois du temps hebdomadaire et semestriel en lien avec les responsables disciplinaires ou de mention - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers par les services compétents - Participation aux journées d'information académiques et locales destinées aux lycéens (Salons, JPO...)
-------------------------------------	---

Fonction	Responsable Licence Professionnelle / BUT / Formation en apprentissage
-----------------	---

Equivalence	30 à 50 heqTD
-------------	---------------

	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation
--	---

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation des jurys d'examens - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campusFrance ou autres) - Gestion des candidatures - Suivi des contrats d'apprentissages et professionnel en lien avec les services compétents - Suivi des projets tuteurés et stages de fin d'études - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers
-------------------------------------	---

Fonction	
-----------------	--

Responsable du Continuum Licence Enseignement (CLE) 1D et 2D en L2 et L3 (INSPE)	
---	--

Equivalence	12 à 60 heqTD
-------------	---------------

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Communication et information à destination des étudiants souhaitant se renseigner ou choisir la formation CLE : élaboration de la fiche pédagogique descriptive de la formation, placée sur le site de l'INSPE, en lien avec le responsable de la communication à l'INSPE ; Inscription du dispositif dans les descriptifs des licences Texte + vidéo de présentation déclinés pour chaque année et pour chaque profil de licence, en lien avec les responsables des licences qui intègrent le CLE ; réponse individuelle par mail des questions des potentiels étudiants intéressés et notamment ceux qui issus d'une autre université souhaitant intégrer UCA pour suivre cette formation - Communication et échanges avec le service Orientation d'UCA pour favoriser une meilleure connaissance du dispositif de formation - Communication avec les étudiants en formation CLE : Organisation des visioconférences de rentrée et d'information en L2 1D et L3 1D. Vidéos de présentation pour le 2D ; Informations à destination des étudiants au sujet des diverses régulations en cours de semestre - Avec les formateurs intervenants dans le dispositif, régulation de la maquette de formation. Régulation des MCC en lien aussi avec les responsables de composantes, responsables de licence, les services de scolarité et les services centraux - Avec les responsables de licences qui intègrent le CLE : réflexion avec les responsables de PPPE concernant l'intégration du CLE 1D dans la maquette, volet universitaire - Conception de l'EDT sur les ½ journées dédiées ; Régulations au cours de l'année ; Information des étudiants - Distribution des étudiants dans les groupes de formation sur les semestres impairs et régulation en fonction des inscriptions sur les semestres pairs - Communication avec les responsables de licence et les scolarités concernant l'EDT, les examens, les semaines de pause pédagogique ; Réservation de salles dans les composantes pour la L2 1D et L2/L3 2D, et à l'INSPE pour la L3 1D - Préparation avec les services de scolarité de la saisie des notes (liste des formateurs pour accès à SNWeb) ; Vérification de la saisie - Relations avec le Rectorat et la DSDEN (règles d'organisation des stages) - Relations avec les signataires EN des conventions de stage (Inspections 1^{er} D ou chefs d'établissement pour le 2D) et autres professionnels d'accueil des stagiaires (Professeurs) : Inspecteurs de circonscription pour les stages 1D (rédaction d'un document
-------------------------------------	--

	<p>type de présentation des stages de L3, intervention auprès des inspecteurs de circonscriptions en cas de questions ou de difficultés), Idem pour le 2D, et relation avec les chefs d'établissements en cas de besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les scolarités des composantes afin de régler les problèmes de convention ; Relations avec le gestionnaire d'Alumni en cas de besoin
Fonction	Référent orientation et suivi pédagogique (ROSP)
Equivalence	Jusqu'à 96 heqTD

<p>Activités (liste non exhaustive)</p>	<p>Le référent orientation travaille, au sein d'un portail de Licence, à l'accueil, au suivi et à l'accompagnement des étudiants dans leur spécialisation progressive. Ces missions vont exister à chaque niveau de licence L1, L2 et L3 mais avec des spécificités, la spécialisation progressive prenant place principalement sur les deux premières années de licence. Il s'agit ici de décrire les missions du <u>référent orientation du portail (L1+L2)</u> qui, selon l'organisation du portail et de la composante peut se répartir entre les niveaux L1 et L2, ou suivre les étudiants sur les deux années. Quelle que soit l'organisation spécifique de chaque portail, le référent orientation L1/L2 s'y inscrit et interagit avec l'ensemble des personnes impliquées. Plusieurs référents orientation peuvent prendre en charge les étudiants dans un même portail. Le référent orientation fait partie de l'équipe de gestion du portail aux côtés du directeur de portail et des autres responsables pédagogiques.</p> <p>Spécifiquement investis dans le suivi étudiant, les ROSP sont en charge de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseiller et d'accompagner les étudiants dans leurs choix au sein du portail dans le cadre de la spécialisation progressive et des nouveaux cursus (mentions larges de licence) en lien avec les chargés d'orientation et d'insertion professionnelle du SIO-IP - Etablir les contrats pédagogiques correspondant aux parcours personnalisés des étudiants - Encadrer les étudiants ambassadeurs et les étudiants tuteurs impliqués dans le portail, coordonner les actions portées par des partenaires (dont les associations étudiantes) dans ce domaine - Participer à l'accompagnement des étudiants à statuts spécifiques en lien avec les référents spécifiques : sportifs de haut niveau (SHN), Situation de handicap, salariés, artistes... - Informer sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle et participer aux actions organisées sur ces thématiques <p>Ils peuvent aussi, en fonction de l'organisation des portails, participer à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure Parcoursup (renseignement du portail, supervision du traitement des candidatures par la commission pédagogique, lien avec le rectorat dans la période des candidatures...)
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Mener les réflexions et porter les propositions de la composante et de l'équipe du portail (directeur et autres responsables pédagogiques) sur les actions à organiser dans le cadre du « oui, si » - Organiser des périodes « Enjeux » / « Orientation » au sein du portail - Contribuer à la réflexion et à l'organisation des actions à mener avec les lycées dans le cadre de la loi d'orientation ORE et de L@UCA (les référents sont obligatoirement engagés dans les actions classiques : séquences d'immersion, webconférences, journées portes ouvertes, salons étudiants...) - Contribuer à l'organisation des événements d'information des étudiants sur les cursus et métiers - Participer aux jurys de délibération
--	--

Cycle Master

Fonction	Responsable M1 (si M1 commun à plusieurs Parcours) Responsable Parcours (M1+M2) ou M2
Equivalence	10 à 40 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent - d'appui administratif à la formation - Convocation des jurys d'examens - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Gestion des candidatures - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux - Convoquer le Conseil de Perfectionnement, le cas échéant
Fonction	Responsable Mention
Equivalence	2 heqTD par parcours dans la mention considérée si plus de 1 parcours dans la mention
	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les rapports HCERES - Remonter les données annuelles au CAC - Coordonner les emplois du temps le cas échéant

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la cohérence de l'offre de formation - Convoquer le Conseil de Perfectionnement, le cas échéant <p><i>Cette mission est obligatoirement assurée par le responsable M1 ou un des responsables de Parcours.</i></p>
----------------------------------	--

Fonction	Responsable Formation en apprentissage (par année hors INSPE)
-----------------	--

Equivalence	30 à 50 heqTD
-------------	---------------

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent - d'appui administratif à la formation - Convocation des jurys d'examens - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Gestion des candidatures - Suivi des contrats d'apprentissages et professionnel en lien avec les services compétents et le CFA EPURE - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'informations spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux
----------------------------------	--

Fonction	Responsable parcours MEEF 2D, MEEF Mention 3 ; MEEF Mention 4 (en apprentissage ou non) (M1 + M2)
-----------------	--

Equivalence	10 à 40 heqTD par année
-------------	-------------------------

Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Création des groupes de TD et de TP - Suivi des IP - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent - d'appui administratif à la formation - Convocation des jurys d'examens - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres)
----------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des candidatures - Suivi des contrats d'apprentissages et professionnel en lien avec les services compétents - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'information spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux
Fonction	Responsable parcours disciplinaire MEEF 1D (M1+M2)
Equivalence	10 à 40 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel - Demande de réservation de réservation des salles d'enseignements auprès du service compétent - Vérification des calendriers des évaluations - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation - Convocation des jurys d'examens - Vérification des PV - Validation des statuts particuliers (sportifs, handicapés, salariés...) - Instruction des demandes d'inscription des étudiants étrangers (campus France ou autres) - Gestion des candidatures - Suivi des contrats d'apprentissages et professionnel en lien avec les services compétents - Elaboration et suivi de la diffusion des documents d'information spécifiques à l'année - Analyse des demandes d'équivalences - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers - Etablissement du contenu pédagogique des échanges internationaux
Fonction	Responsable Master MEEF 1D à distance (par année)
Equivalence	10 à 40 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de la fiche pédagogique descriptive de la formation, placée sur le site de l'INSPE ; présence lors de la journée portes ouvertes de l'INSPE ; suivi individuel par mail des questions des candidats souhaitant se renseigner ou s'inscrire en M1/M2 FAD - Organisation de la visioconférence de rentrée et d'information en M1 - Conception et suivi de la gestion des emplois du temps hebdomadaire et semestriel pour toutes les disciplines - Gestion des intervenants extérieurs praticiens de terrain pour toutes les disciplines : communication et collaboration avec la DSDEN du 83 et du 06 ; prise de contact avec les intervenants extérieurs pour toutes les disciplines et mise en relation avec les enseignants INSPE correspondants

	<ul style="list-style-type: none"> - Communication tout au long du semestre avec les intervenants praticiens de terrain dans la formation et mise en contact avec le service technique le cas échéant ; mise en place de l'emploi du temps des praticiens de terrain (33 % de la formation) - Conception des groupes TP (recherche/numérique) - Elaborer et vérifier les calendriers des évaluations en lien avec le Directeur Adjoint et la scolarité - Vérification et gestion des notes avec la scolarité - Validation des statuts (Dispensés d'assiduité) - Suivi des demandes de stages hors académie pour les étudiants hors académie et des cas particuliers (situation de handicap) en collaboration avec le bureau des études - Élaboration et suivi de la diffusion des documents d'information spécifique à l'année - Validation des suivis de l'assiduité des boursiers - Mise en place du conseil d'enseignement annuel en juin ; réunions d'ajustement en cours d'année avec les étudiants - Communication et collaboration avec les scolarités des trois sites pour la mise en place des stages SOPA ; Vérification du suivi des rapports de stage SOPA avec le service administratif compétent - Communication et collaboration avec les scolarités des trois sites pour la mise en place des examens sur les sites de référence choisis par les étudiants FAD ; répartition des copies
--	--

Responsable pédagogique « Sportif de Haut Niveau Universitaire »

Dans le cadre du développement de la Politique Sportive de l'Université et plus principalement de la mise en œuvre d'une politique sportive à destination des Sportifs de Haut Niveau Universitaire (SHNU), des référents pédagogiques par composante/institut sont mis en place.

Fonction	Responsable pédagogique « Sportif de Haut Niveau Universitaire »									
Equivalence*	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Nombre d'étudiants</th> <th style="width: 50%;">heqTD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1 – 5</td> <td style="text-align: center;">6</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6 – 15</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16 – 40</td> <td style="text-align: center;">15</td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'étudiants	heqTD	1 – 5	6	6 – 15	10	16 – 40	15
Nombre d'étudiants	heqTD									
1 – 5	6									
6 – 15	10									
16 – 40	15									
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Interlocuteur principal - référent des étudiants SHNU au sein de la composante/institut - Participation à la commission SHNU – Validation des statuts SHNU - Suivi et accompagnement des SHNU au sein de la composante/institut - Vérification de la gestion des notes auprès des intervenants et du service compétent d'appui administratif à la formation - Etablissement du contrat pédagogique avec l'étudiant - Recrutement de collègues et ou d'étudiants pour mettre en place le tutorat à destination des SHNU au sein de la composante/institut - Suivi de la diffusion des documents d'information spécifiques à destination des SHNU au sein de la composante/institut - Organisation des sessions de rattrapages « particulières » avec les services de scolarité de la composante/institut en cas de compétition majeure aux dates d'examens concernées 									

* les fonds sont nécessaires sont imputés sur le budget de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)
 Conseil Académique n°6 du 9 juin 2022

dédiée au « sport ».

Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques

Fonction	Responsable de filière « section de langues »
Equivalence	De 12 à 18 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none">- Recrutement d'agents temporaires d'enseignement- Centralisation des candidatures spontanées et suivi des dossiers.- Organisation des commissions de recrutement- Accompagnement des vacataires d'enseignement- Suivi des commissions de recrutement des ATER en coordination avec la direction de département.- Gestion de la liste des enseignants éligibles aux primes- Validation des services d'enseignement du personnel rattaché aux enseignements de la discipline.- Évaluation des besoins en termes de RH, pour tous types d'emplois (PRAG, ATER, EC).- Rédaction de la partie « enseignement » des fiches de postes- Coordination des emplois du temps avec les responsables pédagogiques d'année ou de diplômes des formations qui sont rattachées à la section.- En coordination avec les responsables d'années et de parcours, établir la vision générale sur les enseignements et formations disciplinaires à l'intention du public étudiant lors des salons et interventions à l'extérieur.- Production d'information générale concernant la discipline, en orientant les demandes vers les responsables d'année, de formations ou d'échanges internationaux.

Activités d'intérêt général

Missions spécifiques

Fonction	Missions spécifiques (sur ressources propres uniquement)
Equivalence	De 12 à 96 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une nouvelle formation- Missions non identifiées dans les responsabilités de licences ou master- Responsable équipe pédagogique
Fonction	Missions spécifiques sur projet (sur enveloppe EQHO)
Equivalence	De 12 à 96 heqTD
Activités (liste non exhaustive)	Responsabilité d'une mission particulière : <ul style="list-style-type: none">- Développement de formations- Développement de projets d'innovation pédagogique- Aide à la réussite- Responsabilité de bureau d'aide à l'insertion professionnelle- Relations internationales- Aide à l'orientation

Prise de parole du Vice-Président Mr AZOULAY

Ce qui a changé par rapport au référentiel d'équivalence horaires en vigueur actuellement, sont des modifications mineures : il y a l'introduction la fonction de responsable de parcours préparatoires au professorat des écoles, c'est une mission assez particulière car elle relève du responsable de mention dans un sens large et il a une coordination à faire avec le rectorat et les établissements secondaires qui sont partenaires. C'est une charge spécifique, qui nécessitait

Conseil Académique n°6 du 9 juin 2022

d'apparaître.

A la demande de l'INSPE, où il y a eu un travail de remise en perspective des responsabilités, il a été demandé d'introduire certains éléments.

Au niveau Master, avant les responsabilités étaient fondues au niveau d'une formation en apprentissage et là elles ont été distinguées les responsables des parcours (CPPE, Charge des bibliothèques) des MEF1D. Ce n'est pas une création mais une distinction.

Prise de parole de la Vice-Présidente Mme LOUFRANI

Concernant les sections de langues, les primes de responsabilité pédagogique qui passent en prime d'équivalence horaires, pouvant être intégrées dans le service ou payées en heure complémentaire, c'est au choix de la personne, grande différence avec le RIPEC 2.

Reprise exacte des mêmes montants, travail fait en concertation avec le directeur du département disciplinaire des langues, en définissant les activités par rapport à cette responsabilité.

Concernant les activités d'intérêt général, il y a eu reprise des missions spécifiques, avec les mêmes équivalences de 12 à 96 EqTD qui étaient dans le référentiel PRP. Cela peut être pris sur l'enveloppe d'équivalence horaire donné la composante ou les ressources propres de la composante. Pour les missions spécifiques on va retrouver le développement d'une formation par exemple.

Prise de parole du Vice-Président Mr AZOULAY

L'année dernière, il y a eu un gros travail sur l'enveloppe spécifique dédiées aux composantes. Nous étions parties du référentiel et nous avons pour chaque composante repris le nombre de mentions et de parcours et à chaque fonction nous avons attribué une valeur moyenne du référentiel et chaque composante s'était vu réaffectée une enveloppe. L'enveloppe globale avait été augmentée de 40% ce qui a permis de remettre tout l'établissement sur la même base de calcul et de travail.

Prise de parole de la Vice-Présidente Mme LOUFRANI

Concernant les activités d'intérêt scientifique, jusqu'à aujourd'hui, c'était essentiellement des responsabilités pédagogiques qui étaient intégrées dans les équivalences horaires, or nous avons également la possibilité d'intégrer les responsabilités d'intérêt scientifique dans le référentiel des équivalences horaires.

Nous avons décidé d'intégrer la responsabilité adjointe d'unité de recherche, dans le cadre général avec la modulation et dans le cadre de la RIPEC 2.

Pour les équivalences horaires, nous partons sur une logique individuelle et après il y a une enveloppe collective attribuée à chaque composante et portail pour l'ensemble des équivalences horaires.

Une enveloppe maximale sera communiquée pour les directions adjointes d'unité de recherche et individuellement.

Prise de parole du Vice-Président Mr DIMARCO

L'ajout des directions adjointes d'UMR ou d'UPR dans les équivalences horaires s'est fait dans un souci de clarification de la situation

Avant, il y avait une enveloppe globale pour une équipe de direction, répartie entre le-la directeur-riche et le-la directeur-riche adjointe, c'était très disparate.

Il y a besoin d'avoir une logique de prime financière et de modulations de primes d'enseignements. Cet ajout dans le référentiel des équivalences horaires permet de reconnaître officiellement les activités des directions adjointes des UMR et des UPR.

Activités d'intérêt scientifique

Responsabilité adjointe d'unité de recherche

Fonction	Direction adjointe d'UMR ou d'UPR	
Equivalence	De 16 à 64 heqTD	
	Type d'unité	heqTD
	UMR 1	64
	UMR 2	32
	UMR 3	16
	UPR > 40	24
	20 < UPR < 40	16
	UMR 1 : Si nombre total EC et C (sur site UCA) > 100 avec une autre tutelle, ou > 50 avec plusieurs autres tutelles UMR 2 : Si nombre total EC et C (sur site UCA) entre 25 et 100 avec une autre tutelle, ou entre 15 et 50 avec plusieurs autres tutelles UMR 3 : Si nombre total EC et C (sur site UCA) < 25 avec une autre tutelle, ou < 15 avec plusieurs autres tutelles	
Activités (liste exhaustive)	non	L'organisation de l'équipe de direction d'une unité de recherche et la répartition précise des activités entre le directeur ou la directrice de l'unité et ses directeurs-directrices adjoint.e.s dépendent de la taille de l'unité, du nombre de tutelles, du domaine et type d'activités, de la localisation de l'unité sur plusieurs sites, ... Les activités entrant dans le périmètre d'une direction adjointe s'inscrivent dans l'accompagnement de la direction de l'unité voire une délégation de compétences de la direction à la direction adjointe sur un ou plusieurs sujets parmi les suivants (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none">- Animation, coordination et suivi de pôles de recherche- Supervision de grands projets d'envergure pour l'unité- Demandes, allocation, gestion, suivi des ressources de l'unité (RH permanents / doctorants / post-docs / CDD / stagiaires / etc., budget, locaux, ...)- Supervision des rapports concernant l'unité- Supervision de la stratégie de communication (interne/externe)- Supervision de la stratégie de valorisation des activités de l'unité, avec les tutelles et en lien avec le monde socio-économique- Supervision de la politique de plateformes / plateaux techniques et des services en soutien à la recherche- Représentation de la direction de l'unité auprès des tutelles ou des composantes de l'université, dans des comités, instances, groupes de travail, ...- Contrôle de l'application des règles d'hygiène et sécurité, d'éthique, science ouverte, ...- Représentation de la direction de l'unité sur un site distant

Prise de parole de la Vice-Présidente Mme LOUFRANI

Le nouveau référentiel des équivalences horaires sera présenté au Comité Technique à la fin Juin et soumis à validation par le Conseil d'Administration début Juillet. Ce dernier sera alors diffusé après le Conseil d'Administration afin que la communauté soit informée.

Le nouveau référentiel des équivalences horaires 22/23 est adopté avec 42 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions.

V.6.- Stratégie d'établissement : Approche par compétences

M. AZOULAY accueille Mme MIRBEL, Pilote du projet L@UCA, pour présenter ce premier élément de la stratégie d'établissement en vue du prochain contrat d'accréditation, l'approche par compétences ayant été principalement déployée dans le cadre du NCU L@UCA et co-construite avec le Centre d'accompagnement pédagogique (CAP). Les grands principes qui permettront la construction de l'offre de formation seront très prochainement, M. AZOULAY rappelle que si le contrat en cours avait conduit à de profondes transformations (mise en place des portails, des compétences transversales, réorganisations dans le cadre des EUR...), le contrat à venir aura vocation à stabiliser et à améliorer l'offre de formation existante. Il est cependant important d'annoncer, en amont à la construction de la future offre de formation, les grandes lignes directrices qui devront être observées dans le cadre d'une stratégie d'établissement relativement souple qui puisse tenir compte de toutes les particularités et spécificités disciplinaires. La première brique présentée aujourd'hui se concentre sur l'approche par compétences (cf document en annexe) qui est déjà présente dans les auto-évaluations de l'HCERES compte tenu d'une volonté du ministère de développer cette démarche. Les principes de flexibilité, de seuils d'ouverture et de fonctionnement des portails et des masters seront abordés dans un second temps. M. AZOULAY précise, en termes de calendrier, que l'architecture de l'offre de formation est à déposer pour mars 2023 et que le détail des maquettes est attendu pour novembre 2023 et qu'il n'y aura pas de possibilité de modification de maquettes pour la dernière année du contrat sauf cas exceptionnel (pour des programmes particuliers tels que PPPE et CPES).

Mme MIRBEL rappelle le contexte dans lequel s'inscrit cette approche. Au niveau local il est rappelé que l'APC avait été initiée en 2016 par Mme Laure CAPRON mandatée par la Présidente Frédérique VIDAL, Mme MIRBEL ayant quant à elle été en charge de la mise en place du dispositif à l'UFR Sciences, alors composante pilote dans le cadre d'une démarche à vocation pédagogique et réflexive.

En 2018 une volonté nationale de mettre en avant les compétences dans les diplômes de l'enseignement supérieur s'exprime à travers l'arrêté du 30 juillet relatif au diplôme national de Licence qui précise que, sur un plan pédagogique, les parcours de licence sont organisés en semestres, en blocs de connaissances et de **compétences** et en unités d'enseignement, afin de séquencer les apprentissages et que la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés doit être renforcée et l'**insertion professionnelle** facilitée. D'autre part la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 indique que toutes les certifications professionnelles, dont les diplômes universitaires, doivent être composées de **blocs de compétences**.

En 2016 l'APC a été mise en place avec pour objectifs de valoriser l'offre de formation, de renforcer le sens des formations pour les étudiants, d'améliorer la qualité des formations et de renforcer leur dimension intégrative et l'ancrage de l'Université au monde socio-professionnel, et d'ouvrir les formations aux publics de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

Concernant la définition d'une compétence, Mme MIRBEL explique qu'elle a été arrêtée par le Québécois Jacques Tardif et qu'elle repose sur des savoirs et des connaissances mais également des savoir-être, des aptitudes, des qualités personnelles, des savoir-faire, des techniques, des expertises associées à un projet qui justifient son développement et que sa mise en œuvre doit être applicable et transférable dans différents contextes et environnements. Une compétence n'est donc pas transmise par un enseignant mais produite par l'étudiant, l'enseignant contribuant à mettre en œuvre des enseignements et des apprentissages favorisant le développement des compétences de l'étudiant.

Le Ministère du Travail a souhaité à compter de 2018 une orientation vers le développement des blocs de compétences et la rédaction de fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) qui sont désormais associées à chaque formation. Ces fiches ont pour objet de décrire des blocs de compétences (BC) définis comme une partie de diplôme, les enseignements ne forment pas directement à des BC mais un BC atteste qu'un diplômé peut mener à bien telle ou telle activité socialement significative, à des fins professionnelles ou non. Il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer l'atteinte de ces BC à des fins de certification. Un BC est donc un élément

de certification qui ne renseigne pas sur les modalités pédagogiques de mise en œuvre de l'APC qui restent la prérogative des enseignants. La mise en place de BC correspond à la valorisation d'un certain nombre d'acquis spécifiques d'une formation pour l'insertion professionnelle. Le contenu d'une formation universitaire est donc bien plus large que la somme de ses BC.

Sur chaque fiche RNCP, Les diplômes nationaux de Licence générale sont organisés en 8 BC (5 transversaux et 3 spécifiques), Les Bachelor Universitaires de Technologie (BUT) et les Licences Professionnelles (LP) doivent couvrir les mêmes 5 BC transversaux que les licences générales et 3 BC spécifiques au diplôme. Pour les Masters, seuls 4 BC transversaux ont été publiés à ce jour, un certain nombre de blocs spécifiques restent encore à définir et devraient l'être d'ici la fin de l'année, seuls, pour l'instant, les MEEF, les masters STAPS et quelques masters de management et d'économie-gestion ont des fiches RNCP qui décrivent ces BC spécifiques.

Afin de valoriser les formations, la démarche adoptée par UCA souhaite aller au-delà la mise en place de BC et de fiches RNCP et se divise en 3 étapes : l'écriture du référentiel de compétence avec la définition des compétences spécifiques à chaque diplôme ; la formulation des apprentissages critiques (ou apprentissages clé), des niveaux de développement et la construction des matrices (de contribution des UE et d'évaluation) ; la mise en œuvre avec la mise en place d'activités intégratives.

La mise en œuvre s'opèrera donc sur 3 niveaux :

Niveau 1 : écrire les référentiels de compétences et les référentiels pédagogiques,

Niveau 2 : présence d'une ou deux mises en Situation d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) en compétences dans le diplôme,

Niveau 3 : toutes les compétences de plus haut niveau du référentiel disposent d'une SAÉ.

En terme de calendrier de déploiement, les étapes concernées entre 2016 et 2018 portaient sur le choix du cadre méthodologique (J. Tardif), l'élaboration des étapes de la démarche et le choix d'une composante pilote (Faculté des Sciences), puis entre 2018 et 2022, des ressources supplémentaires ont été obtenues dans le cadre du projet L@UCA et un travail a été mené sur l'écriture des référentiels de compétences des formations, sur l'élaboration des matrices de cohérence pédagogique, sur l'outillage APC avec la mise à disposition des équipes pédagogiques d'un e-Portfolio Karuta.

Sur la période 2022-2024 de préparation du contrat, l'idée est de continuer à travailler sur les matrices de cohérence pédagogique entre l'offre de formation et les compétences écrites afin d'avoir des référentiels totalement finalisés ainsi que sur la mise en œuvre de l'APC avec la proposition d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement des enseignants à la mise en place des SAE qui sera effectué par le CAP pour les masters et par L@UCA pour les licences. La poursuite du déploiement du e-portfolio avec une initiation à l'outil proposée à l'ensemble des étudiants de L1 dans le cadre des UE transversales en collaboration avec Camille Héritier est également prévue. Parallèlement des actions concerneront une sensibilisation au RNCP, la mise en place de visuels référentiels de compétences pour l'offre de formation, un accompagnement sur la mise en place SAÉ et l'utilisation de Packs de formation e-Portfolio et la réalisation d'enquêtes étudiantes pour savoir comment est perçue cette approche par compétence.

Enfin pour 2024-2028 qui correspond à la période du prochain contrat il est prévu la poursuite de la mise en œuvre de l'APC : SAÉ et évaluation des compétences, du déploiement e-Portfolio, de travailler sur un supplément au diplôme dans lequel serait affiché les compétences de l'étudiant.

Le calendrier proposé pour le déploiement des trois différents niveaux est le suivant : un positionnement au moins au niveau 1 pour la rentrée 2024 et la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation et au moins au niveau 2 à l'issue du prochain contrat d'accréditation en 2028, pour toutes les formations de licence et de master. Les SAÉ peuvent faire l'objet d'une UE spécifique (cas de l'IUT) ou être partagées entre plusieurs UE avec le maintien de la structuration de la maquette existante.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

A Mme VAN DE WIELE qui s'interroge sur la situation antérieure à 2016 en termes de contraintes pour les enseignants et les étudiants, Mme MIRBEL répond que par le passé, les enseignants étaient libres de choisir les matières constituant leurs programmes de formation mais qu'en termes d'autonomie l'approche actuelle devrait permettre aux étudiants d'être plus proactifs et la mise en œuvre du portfolio devrait aussi permettre une démarche plus réflexive, elle ajoute que la majorité des équipes qui ont déjà avancé dans ce travail sont convaincus de l'intérêt de l'apport aux étudiants et les retours sur les e-portfolios sont très positifs.

Conseil Académique n°6 du 9 juin 2022

M. AZOULAY souligne que l'établissement a fait le choix d'une approche volontairement souple contrairement à d'autres universités qui ont basculé intégralement leur offre de formation en blocs de compétences, l'objectif étant de mener une réflexion progressive qui amène à une appropriation effective des enseignants et à une adhésion de l'ensemble de la communauté. Mme MIRBEL précise que 3 ingénieurs pédagogiques ont été recrutés à plein temps pour travailler sur l'outillage et l'accompagnement des équipes.

M. LEGRAND fait part de son retour d'expérience avec la mise en place d'une UE de « conduite de projets » dans la Licence de Physique où le e-portfolio a été mis en œuvre et qui a permis aux étudiants de s'autoévaluer, il remarque que les étudiants qui ont participé à la démarche sur la base du volontariat ont tous été à même de s'évaluer, il se félicite que l'évaluation des compétences transversales a également pu être concernée mais relève une difficulté avec l'impossibilité de procéder à une modélisation dans Apogée qui constitue un casse-tête pour les jurys. M. AZOULAY confirme que la gouvernance est consciente de ce problème et que le nouveau système d'information Pégase aura volonté à intégrer les compétences, Pégase permettant une bien meilleure prise en compte des besoins des usagers qu'Apogée. Mme MIRBEL ajoute qu'une personne a été recrutée au sein du projet L@UCA pour travailler sur ces aspects là en collaboration étroite avec Julie LABRUNHIE à la DEF.

M. LEGRAND remarque qu'il faudra à un moment donné pouvoir associer plusieurs UE à une compétence, M. AZOULAY confirme qu'il conviendra de travailler sur des tableaux associatifs afin de pouvoir construire la maquette dans ce sens. Mme ADAM s'interroge sur les résultats des compétences des étudiants qui ne valident pas leur diplôme si ces résultats sont positionnés dans l'annexe au diplôme. Mme MIRBEL répond que dans la mesure où ces compétences ne donnent pour l'heure pas lieu à une certification, il est suggéré de les intégrer à minima dans le supplément au diplôme mais qu'il pourrait être envisagé de remettre une attestation à l'étudiant dès lors qu'il quitte l'établissement. Mme ADAM souligne que la validation des compétences revêt un intérêt particulier pour les étudiants qui ne valident pas leur diplôme car pour les diplômés l'acquisition des compétences semble plus évidente. M. AZOULAY indique qu'au stade actuel et au vu de la stratégie adoptée et des outils présents, la validation du diplôme et celle des compétences restent associées et que leur dissociation pourrait constituer une étape ultérieure.

Mme LOUFRANI souligne qu'à l'heure actuelle au sein du monde socio-économique les recrutements s'opèrent sur la base de compétences. Elle regrette cependant l'absence de la notion d'employabilité des étudiants liée à leur savoir-faire et leur savoir-être mais également à leur savoir évoluer, l'université constituant le lieu privilégié de son développement. Elle fait part de ses interrogations sur la place du monde socio-économique dans la définition du référentiel des compétences et sur la prise en compte de l'avis des recruteurs dans la conception de ce référentiel. Elle se félicite de la démarche d'auto-évaluation qui va dans le sens de pratiques liées aux évolutions de carrières de plus en plus répandues au sein des grands groupes et des possibilités ainsi offertes aux étudiants d'acquérir une capacité à valoriser leur savoir-faire sur le marché du travail. Mme MIRBEL confirme que les enquêtes menées auprès des étudiants font apparaître un important taux de satisfaction notamment de la part de ceux qui ont utilisé le e-portfolio.

Concernant l'association du monde socio-professionnel, Mme MIRBEL précise qu'il appartient aux équipes pédagogiques de s'emparer de cette problématique et que, pour les formations qui ont mis en place un conseil de perfectionnement, les représentants des entreprises seront associés au travail sur le référentiel. Elle répond enfin que la notion d'employabilité n'a volontairement pas été mise en avant pour des fiches RNCP qui concernent l'ensemble des formations car il existe des licences générales qui n'ont pas directement vocation à permettre d'offrir aux étudiants des compétences opérationnelles pour un métier clairement identifié, la notion d'employabilité concernant davantage les licences professionnelles et les masters.

Mme MIRBEL répond ensuite à M. HADJI, sur la possibilité d'associer les doctorants à cette démarche, que dès le départ l'ensemble des diplômes LMD devait être concerné et que si les Ecoles Doctorales souhaitent écrire des référentiels et accompagner leurs doctorants dans l'utilisation du e-portfolio, elles pourront le faire en travaillant avec le CAP, l'outil l'e-portfolio Karuta pouvant être utilisé par l'ensemble des étudiants de l'Université. M. DIMARCQ précise qu'une des actions du projet HRS4R prévoyait un accompagnement des chercheurs débutants à construire leurs compétences afin de mieux les valoriser. M. AZOULAY ajoute qu'une véritable réflexion du Ministère est en cours concernant les compétences spécifiques associées au Doctorat mais que la définition de la professionnalisation n'est pas la même au niveau D que pour les autres diplômes et qu'il convient donc de traiter la problématique de manière dissociée des niveaux L et M. M. DIMARCQ ajoute que la démarche est fondamentale car elle permet la reconnaissance du Doctorat à l'extérieur du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. AZOULAY rappelle que les Doctorats font d'une manière générale l'objet d'une gestion particulière avec des programmes de formations doctorales qui ne sont pas validés par le CAc mais construits par les ED en totale autonomie. Mme FEDELE fait part de l'expérience de l'IUT où l'APC a été imposée par le Ministère dans des délais très contraints et a impliqué une modification complète du contrôle des connaissances avec l'introduction de moyennes par compé-

tences. Mme MIRBEL indique que pour les autres formations l'établissement n'a jamais incité les enseignants à s'orienter vers un modèle tout en compétences. Elle précise à la demande de Mme PANTEL, que concernant le STAPS, un travail sur l'affichage et la définition des compétences et des liens avec les UE a été mené par le réseau national et que L@UCA a proposé sur la L3 l'utilisation du e-portfolio avec un petit nombre d'étudiants volontaires.

M. AZOULAY remercie Mme MIRBEL pour sa présentation et l'ensemble des équipes du CAP et de L@UCA, et tout particulièrement Mme Marie-Cécile DE CIAN, pour le travail accompli.

La stratégie de déploiement de l'Approche Par Compétences est approuvée avec 45 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

V.8.- Création de diplôme d'établissement : AEU Maître de stage (UFR Odontologie)

M. AZOULAY rappelle que le nouveau processus mis en place pour la création et la modification de diplôme d'établissement n'est pas applicable aux formations de santé.

Il donne la parole à Mme Marie-France BERTRAND pour présenter cette demande.(cf dossier en annexe)

Mme BERTRAND rappelle que les AEU proposées par l'UFR Odontologie sont des formations diplômantes assez courtes ouvertes, à des diplômés auprès desquels des praticiens libéraux viennent effectuer une journée de formation. Cette attestation proposée par la Doyenne Laurence LUPI revêt un caractère particulier car elle est destinée à la formation des maîtres de stages universitaires. Les étudiants de 6^{ème} année ont à effectuer un stage d'initiation à la vie professionnelle dit « stage actif » en fin d'études, pour lequel ils ont droit de travailler sur des patients après obtention du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT) en fin de 5^{ème} année et accord de leur maître de stage. A l'heure actuelle la Faculté de Chirurgie Dentaire/Odontologie a peu d'interactions avec les maîtres de stage, or ce type de formation déjà en place dans d'autres facultés, permet de rencontrer les maîtres de stages sur une journée de 8 heures et de présenter la réglementation, préciser les droits et devoirs de chacune des parties, et informer les maîtres de stage de l'ensemble des disciplines enseignées à la Faculté.

Les effectifs attendus pourront aller de 10 à 50 participants, un agrément DPC (Développement Professionnel Continu) a été demandé pour la prise en charge d'un tarif fixé à 390€ afin que les maîtres de stage n'aient rien à payer. La formation serait autofinancée à partir de 3 inscrits mais ne sera ouverte qu'à partir de 10 inscrits pour que la mobilisation de l'équipe pédagogique se justifie. La session est à prévoir en novembre ou décembre pour l'encadrement de stages actifs qui débutent en janvier.

M. AZOULAY remercie Mme BERTRAND pour sa présentation et souligne que face à la multiplication des stages on peut parfois constater un manque de préparation de la part de ceux qui accueillent les stagiaires qui peut conduire à une mauvaise réalisation du stage, il considère donc que ce type de formation est tout à fait important et qu'il convient d'encourager les enseignants à s'inscrire dans ce type de démarche.

Mme BERTRAND indique que les discussions avec les maîtres de stage font apparaître des exigences parfois trop grandes telles que le souhait d'une préparation plus importante à la gestion d'un cabinet dentaire. Le Conseil de Perfectionnement peut être la structure au sein de laquelle est débriefé ce type de problématique et peut permettre d'améliorer le lien avec la profession.

Elle précise à la demande de Mme FEDELE que les effectifs enseignants en odontologie ne sont pas suffisants pour permettre leur présence sur les terrains de stage. M. AZOULAY remarque qu'indépendamment de la présence d'un tuteur pédagogique, la demande des maîtres de stage à être formés sur l'accueil et l'accompagnement des étudiants s'exprime d'une manière générale.

Mme BERTRAND ajoute que ce sont les étudiants qui doivent trouver leur stage et que l'agrément du maître de stage doit avoir reçu l'approbation du Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

M. AZOULAY répond ensuite à la demande de M. ROBINE qu'une AEU (Attestation d'Etudes Universitaire) est un diplôme universitaire plus spécifique au domaine de la santé.

L' AEU « Maître de stage universitaire » est approuvée avec 40 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

V.9.- Maquettes de formation

V.9.1- Licences

(cf tableaux en annexe)

M. AZOULAY propose que soient d'abord votées toutes les créations et modifications de LAS à l'exception des LAS3 MIASHS et Physique-Chimie pour lesquelles M. LEGRAND indique qu'elles ne seront pas proposées à la rentrée prochaine.

M. AZOULAY rappelle que les LAS1 ont intégré le nouveau système avec 8 mentions proposées et la suppression du PASS alors que l'ancien modèle est maintenu pour les LAS2 et LAS3.

A Mme HERITIER qui relève l'absence de compétences transversales au S1, M. AZOULAY répond que l'objectif est de permettre une présence plus importante des UE disciplinaires sur ce semestre.

Mme HERITIER relève par ailleurs un très grand nombre de problèmes d'affichage concernant les compétences transversales mais également des problèmes de contenus sur les LAS3. Elle déplore de ne pas avoir été sollicitée pour un contrôle plus détaillé en amont du CAC et regrette que les informations qu'elle avait fait remonter à la DEF pour la modélisation n'aient pas été prises en compte.

M. AZOULAY propose en conséquence un report du vote des LAS2 et LAS3 au CAC de juillet.

Les maquettes de LAS1 sont approuvées à l'unanimité avec 47 voix.

M. AZOULAY fait ensuite part d'une demande de modification de maquette déposée par ELMI concernant le dispositif « oui si ». M. DOUAI précise qu'il a été procédé à un découpage entre d'une part un renforcement pour les étudiants régulièrement inscrits en L1 et l'année préparatoire pour d'autres étudiants. La maquette présentée est donc celle de l'année préparatoire.

La maquette de l'année préparatoire - Licence Économie Gestion est approuvée à l'unanimité avec 47 voix.

M. AZOULAY présente enfin la création d'un parcours « Art et Métiers de l'Image » de la mention Humanités.

Il précise que cette formation s'inscrit dans le cadre du Campus des Métiers et Qualifications des Industries Créatives et Culturelles co-construit avec l'AMU et l'Université d'Avignon, qui sera présentée lors d'une prochaine séance du CAC. Ce CMQ, auquel est associé un label d'excellence, a permis l'obtention de moyens pour générer une nouvelle offre de formation, il est donc proposé, dans le cadre de cette mention large « L3 Humanités », d'ouvrir un parcours « Art et métiers et image » qui s'intègre en complémentarité de l'offre de formation existante avec une mutualisation de modules sur des formations déjà présentes et la création d'autres modules spécifiques.

L'objectif est de former des étudiants à l'ingénierie multimédia avec de l'apprentissage des écritures audiovisuelles et de permettre également d'accueillir des étudiants en poursuite d'études ayant obtenu un BTS au Lycée Carnot de Cannes. La réflexion qui a conduit à la proposition de ce parcours a été menée, dans le cadre du CMQ, avec des partenaires du monde socio-économique qui avaient relevé un besoin du marché dans ce domaine. Il est précisé à la demande de Mme FEDELE que des enseignants de l'ESRA interviendront dans la formation en qualité de vacataires mais que les enseignements dispensés par cette Ecole ne couvrent pas les besoins du marché à ce niveau-là.

Il est précisé que l'EUR CREATES est en train de se réorganiser avec notamment la fermeture envisagée du parcours LLCER Allemand et de repositionner son offre en partie plus spécifiquement sur la thématique des industries créatives et culturelles qui s'inscrivent pleinement dans le contexte et l'expertise du campus cannois.

Mme HERITIER fait observer que les compétences transversales affichées dans la maquette ne sont pas les bonnes et que si des aménagements sont demandés pour la L3, ils devraient être précisés. M. AZOULAY pense qu'il convient de réfléchir pour le prochain contrat à la demande légitime des formations de pouvoir personnaliser les CT en L3 concernant notamment les compétences préprofessionnelles en fonction de la discipline.

La maquette du parcours « Art et Métiers de l'Image » de la mention Humanités est validée sous réserve de mise en conformité de l'affichage des compétences transversales avec 46 voix pour et 1 contre.

V.9.2- Diplômes d'Etablissement

M. AZOULAY présente enfin des modifications mineures de DU et de MSc. A la demande de Mme FEDELE, il précise que les diplômes présentés ce jour ont suivi la nouvelle procédure et ont été examinés et validés par le CoSup préalablement à leur présentation en CAC. 2 dossiers de demande de création de DU ont été refusés car ils sont à revoir en
Conseil Académique n°6 du 9 juin 2022

profondeur et quelques autres qui doivent faire l'objet de corrections moins importantes seront présentés au prochain CAC. Il ajoute que dans le cadre du prochain contrat tous les DU existants devront redéposer un dossier pour une demande de prorogation à valider par le CAC en fin d'année.

Les modifications de Diplômes d'Etablissement présentés sont validées avec 38 voix pour et 6 voix contre.

V.10.- Dates de campagnes de sélection en Master (complément)

M. CREMOUX indique qu'il s'agit de valider les dates du parcours « Education, Rééducation, Recherche en Science de la Santé-E2R2S » du Master Ingénierie de la Santé qui a été créé après la validation par le CAC de la campagne de sélection de Master. (cf fiche en annexe)

Les dates de campagnes de sélection du parcours « Education, Rééducation, Recherche en Science de la Santé-E2R2S » du Master Ingénierie de la Santé sont approuvées avec 43 voix pour et 1 voix contre.

V.11.- Règlementation des examens

M. CREMOUX indique qu'une seule modification minimale a été apportée à la version actuelle de la réglementation et concerne en page 4 (cf document en annexe), la mention qui figurait à propos du jury : « hors VAE et VAP » et que cette mention a été remplacée par « hors VAE et VES », la Direction de la Formation continue ayant fait observer que la VAP (Validation des Acquis Professionnel) n'était pas liée à un jury mais à une commission et qu'il valait mieux parler de VES (Validation des Etudes Supérieures).

La réglementation des examens est validée avec 45 voix pour et 1 voix contre.

La séance est levée à 18H00.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

